

Module de Formation continue proposé par l'Institut de Santé-Travail Paris-Est

« Repérage et Prévention des Risques Psychosociaux Prise en charge des situations de souffrance au travail »

Objectifs de la formation

- Apporter aux participants les outils théoriques et pratiques pour aborder la question des risques psychosociaux dans l'entreprise en termes de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Définir la place, le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs (employeur, représentants du personnel et du CHSCT ou du CSE, service de Santé au travail)
- Repérage, prise en charge et suivi d'un salarié en situation de souffrance (approche clinique, réglementaire et médico-juridique).

Intervenant : Dr Nicolas SANDRET (Praticien Attaché au CHIC).

Modalités pratiques de la formation

- **Formation proposée :** Exposé théorique avec des exemples cliniques, interaction avec les participants sur les expériences.
- **Durée de formation :** 2 jours / 9h30-17h00
- **Public :** Médecins du travail et Infirmières en Santé au Travail
- **Capacité d'accueil :** 10 participants maximum
- **Lieu :** Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil – Service de Pathologies Professionnelles et de l'Environnement – 40 avenue de Verdun – 94010 CRETEIL CEDEX.
- **Prix par personne :** 790 euros (pause-café et déjeuners inclus)
- **Inscriptions administratives :** Mme Julie CAPON : julie.capon@chicreteil.fr
Tél. 01.57.02.28.77

Programme de la formation :

- **Module 1 (le travail)**
 - a) Place du travail dans la construction de la santé physique et mentale (écart entre le travail prescrit et le travail réel, notion de reconnaissance, promesse du travail, création du collectif de travail)
 - b) Les nouvelles organisations du travail et leurs conséquences éventuelles.

- **Module 2 (statistiques)**

Statistiques nationales (enquête SUMER) sur le vécu du travail (KARASEK) et les comportements hostiles (LEYMAN), liens avec les conditions de travail et conséquences.

- **Module 3 (répercussions sur la santé)**

- a) Pathologies de surcharge, décompensation psychique, comportementale, physique
- b) Trois étiologies particulières : névrose post-traumatique, burn-out, et harcèlement
- c) Méthodologie de repérage (entretien avec le salarié et pratiques relationnelles délétères)

- **Module 4 (cadre juridique, les acteurs et leurs outils)**

- a) Rôle et responsabilité de l'employeur. Obligation de sécurité et de résultats.
- b) Le document unique. Grille d'analyse avec les indicateurs « Gollac »,
- c) Les indicateurs d'alerte secondaires.
- d) Les salariés, les DS, le CSE dans le secteur privé ou le CHSCT dans la fonction publique.
- e) Les services de santé au travail :
 - Rôle et mission, du médecin du travail, de l'équipe pluridisciplinaire



Module de Formation continue proposé par l'Institut de Santé-Travail Paris-Est

- . La clinique médicale du travail ; le rôle du médecin du travail (art L4624-3)
- . La fiche d'entreprise (indicateurs du rapport Gollac)
- . La prise en charge du salarié en souffrance
- . Les autres acteurs de l'équipe de Santé au Travail (infirmier, psychologue, assistante sociale, IPRP)
- . Actions médico-juridiques.
- f) Les acteurs hors entreprise
- g) Analyse à partir d'une interview filmée d'un salarié en souffrance, des causes (contexte, organisationnel) de la dégradation de l'état psychique de celui-ci, par un travail en petits groupes.